

# Communiqué de presse

Juillet 2024

## Aménagement territorial

### La Région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan et le Parc naturel régional du Morvan signent le contrat « Territoires en Action » pour un soutien optimisé des projets de développement local

*Le jeudi 18 juillet 2024 à 15h à Cussy-en-Morvan (Saône-et-Loire), la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Parc naturel régional du Morvan et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan signeront le contrat « Territoires En Action », en présence de Jérôme DURAIN, Conseiller régional et Sénateur de Saône-et-Loire, de Sylvain MATHIEU, Président du PNR Morvan et de Marie-Claude BARNAY, Présidente de la Communauté de communes.*

#### SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA)

**La Région investit près de 170 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » (TEA) afin d'accompagner les projets des collectivités contribuant autant à leur adaptation au changement climatique qu'à leur attractivité.**

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, ont signé ou signeront ces contrats avec la Région pour la période 2022-2028. Ils bénéficieront ainsi de crédits de la Région, en vue de la mise en œuvre de leurs projets dans divers domaines tels que : la construction d'équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), la rénovation énergétique du bâti public, les aménagements d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, le déploiement de pistes cyclables, le traitement d'espaces dégradés ou de friches. Les projets retenus répondent à des critères ambitieux de sobriété foncière et de performance énergétique bâtementaire.

Ces nouveaux contrats outillent des projets cohérents avec les stratégies de développement portées par les territoires, notamment en faveur de :

- l'adaptation au changement climatique ;
- l'offre nouvelle de services à la population ;
- le développement des mobilités durables du quotidien ;
- l'accès à la santé.

Ces contrats s'articulent également avec d'autres dispositifs de la Région (Centralités rurales en Région, ENVI, Fonds d'aide aux projets, etc.) et des programmes de l'Union européenne (LEADER, FEDER territorial) mis à disposition des territoires, afin d'optimiser le soutien aux projets de développement local.

---

#### CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Dans le cadre de ce contrat, le territoire de la Communauté de communes bénéficiera d'un soutien de la Région de 1 609 300 euros.

La stratégie du territoire, renouvelée en 2018-2020, vise à faire du territoire « **un territoire accueillant pour tous, basé sur un cadre de vie et une qualité de vie préservés et créateurs de valeur ajoutée locale** ». La mise en œuvre de cette stratégie se décline autour des 4 axes d'intervention du contrat :

1. Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (axe obligatoire). La communauté de communes vise ainsi la sobriété foncière, l'urbanisme durable et l'alimentation de proximité (30 % de l'enveloppe).
2. Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population, pour garantir le niveau de vie et un accès équitable à ces services dans le territoire. (40 % de l'enveloppe dédiée).
3. Faciliter l'accès à la santé pour tous (axe facultatif), pour maintenir l'offre de soins, développer un environnement favorable à la santé. (10 % de l'enveloppe).
4. Favoriser les mobilités durables du quotidien (axe facultatif). Cet axe permet de développer des itinéraires cyclables du quotidien et plus largement, d'accompagner des mobilités douces et/ou collectives. (10 % de l'enveloppe).

Le territoire a choisi de maintenir 10 % de son enveloppe non-affectée à un axe. Cette somme pourra être ventilée sur un ou plusieurs axes en cours d'exécution du contrat par l'instance de gouvernance locale.

En outre, **ce territoire est également éligible aux fonds européens du FEDER rural ciblant 4 thématiques :**

- Villages intelligents ;
- Mobilité durable ;
- Renouvellement urbain en milieu rural ;
- Tourisme et culture.

**Dans ce cadre, la Région Bourgogne Franche Comté, le Parc naturel régional du Morvan et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan signeront le :**

**Jeudi 18 juillet 2024 à 15 h 00 à Cussy-en-Morvan**

Lieu : Salle des fêtes de Cussy

Adresse : 1 place Louis Charlot – 71550 Cussy-en-Morvan

**le contrat « Territoires en action »**

**en présence de Jérôme DURAIN, Conseiller régional et Sénateur de Saône-et-Loire**

**La presse est invitée à cette signature**